



## ENERGIE

Page: 39

L'hydrogène vert :  
mise en œuvre de «  
l'offre Maroc »



## AFFAIRES ETRANGÈRES

Page: 6

L'Union européenne :  
« impact socio-économique  
positif de l'accord agricole  
avec le Maroc »



## AGRICULTURE

Page: 32

Mohammed Sadiki  
a présidé la 13ème  
session de l'ANDZOA.

# N° 132 - AVRIL - 2024 - 60 DH *Magazine*® **INNOVANT**

Le Magazine des Innovations et du Monde Futur avec un Regard sur l'Avenir

P. 18

**DOSSIER**

**Réglementation thermique dans le bâtiment :  
tenants et aboutissants**



PAGE: 36

## BANQUES

« AttijariCapAccess » : un dispositif de financement pour les  
entreprises marocaines



WWW.ENERGYTRANSFO.COM

# ENERGY TRANSFO

OVER 30 YEARS OF EXPERIENCE  
IN MORE THAN 20 COUNTRIES

WWW.ENERGYTRANSFO.COM



Energy Efficiency

## Edito

4. Généralisation de la protection sociale et de l'accès aux soins médicaux : une réalité tangible

## Affaires étrangères

6. L'Union européenne a réaffirmé, dans son rapport 2023, l'impact socio-économique positif de l'accord agricole avec le Maroc.

8. M. Bourita au Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel : points forts de son allocution

10. Reconnaissance de la marocanité du Sahara par la France, seule exigence du Maroc

12. Maroc : une opération d'aide alimentaire de grande envergure pour les palestiniens de Gaza

14. Le Pérou a salué l'Initiative Atlantique, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

17. Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmae et la Première Dame de Côte d'Ivoire, Mme Dominique Ouattara ont inauguré un centre de l'audition.

## Dossier :

18. Réglementation thermique dans le bâtiment : tenants et aboutissants

## Agriculture

32. M. Mohammed Sadiki a présidé la 13ème session de l'ANDZOA.

## Banques

35. Attijariwafabank obtient la prestigieuse certification PCI DSS pour la protection des données des cartes de paiement

36. « AttijariCapAccess » : un dispositif de financement pour les entreprises marocaines

## Energie

39. L'hydrogène vert : mise en œuvre de « l'offre Maroc »

## Enseignement et Formation

42. La Fondation Marocaine du Préscolaire (FMPS) : à son 16ème anniversaire

# SOMMAIRE

### Directeur de la Publication

Jamal KORCH

### Rédacteur en Chef

Jamal KORCH

jamalkorch@gmail.com

GSM: 06 61 34 58 95

### Journalistes

Meryem KORCH

innovant.meryem@gmail.com

Hajar BRAYCH

### Reporter

Mohamed KORCH

### Editeur

Société Innovant Media

Imm. 809, N° 4, Bahia Beach

Dahomy - BOUZNIKA

Tél : 08 08 59 65 73

### Maquette

Société INNOVANT MEDIA

Impression CTP

### Bahi Print

### Distribution

Vente directe

### Dépôt de presse

05/01

### Dépôt légal

06/0005

### Site web

www.innovantmagazine.ma

Publications du  
Groupe Innovant  
Media

**INNOVANT**  
Magazine  
Le Magazine des Entreprises et du Marché de la Région de Tanger

**Building**  
Le Magazine International de Bâtiment et Travaux Publics

النير الجهوي  
مجلة التنمية الاقتصادية للمغرب



# EDITO

## Généralisation de la protection sociale et de l'accès aux soins médicaux : une réalité tangible



**Jamal KORCH**

Les menaces relatives au stress hydrique, à la sécheresse, à la pollution, à l'aridité, à la désertification, à la vulnérabilité écologique, à l'ignorance, aux disparités sociales, au ralentissement du développement économique, à l'endettement des ménages avec pression exercée sur eux par les services de recouvrement, au manque d'emploi et à l'emploi très peu rémunéré, constituent les éléments méchants qui hantent la politique sociale et économique de l'Etat et qui mobilisent le gouvernement pour alléger ces fardeaux pesant lourds sur les épaules de tout un pays.

Aujourd'hui, la protection sociale est la voie royale vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En effet, les familles marocaines ont besoin de prestations sociales leur permettant de vivre dans la dignité qui constitue un droit reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Ainsi, le gouvernement marocain déploie des efforts incommensurablement grands en ouvrant large le chantier de la création d'un système national performant de santé et la généralisation de la protection sociale qui commence par l'aide sociale directe aux familles sans enfant, en leur accordant mensuellement une allocation forfaitaire fixe de 500 DH par mois et l'aide sociale directe aux familles avec des enfants de moins de 21 ans, en leur garantissant mensuellement une allocation pour chaque enfant de la naissance à 21 ans.

Par la force de la loi-cadre n° 09.21 du 22 chaabane 1442 (5 avril 2021), ce grand chantier

Royal qui consolide l'Etat social regroupe l'opération d'extension de l'assurance maladie obligatoire (AMO), à 22 millions de bénéficiaires supplémentaires, d'ici à la fin 2022, des allocations familiales, au profit de sept millions d'enfants en âge scolaire à l'horizon 2024, d'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite, au profit de cinq millions d'actif à l'horizon 2025 et l'opération de généralisation des indemnités pour perte d'emploi (IPE) à l'horizon 2025.

Ce ne sont pas des promesses ou un discours politique de science-fiction, il s'agit bel et bien des opérations réelles de généralisation de la protection sociale et d'accès aux soins par tous les Marocains, qui sont mises en œuvre et que Sa Majesté le Roi Mohammed VI veuille personnellement sur leurs applications.

Pour dire que c'est l'Etat social qui se configure clairement moyennant la mobilisation de tous les moyens, humain, matériel et financier de l'Etat et l'engagement des établissements publics et des collectivités locales.

C'est vrai que l'Etat confronte quelques réfractaires qui sont des dénigreur permanents ayant pour rôle de banaliser les efforts de l'Etat. Le problème, c'est que ces détracteurs, venant de tous bords et de nulle part, ne sont pas encadrés politiquement.





التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank  
Croire en vous

# 420 000

PORTEURS DE PROJET ET TPE ACCOMPAGNÉS GRATUITEMENT



Pour **Attijariwafa bank**, **Ana Maak**, c'est bien plus qu'une promesse, c'est un engagement quotidien auprès de tous les porteurs de projet et TPE, clients et non-clients.

Pour vous, **Attijariwafa bank** a créé **Dar Al Moukawil**, un dispositif gratuit de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

À ce jour, **420 000 porteurs de projet**, commerçants, artisans, très petites entreprises en ont bénéficié gratuitement.

Vous aussi, profitez de notre accompagnement dans **les centres Dar Al Moukawil** ou sur **daralmoukawil.com**





# L'Union européenne a réaffirmé, dans son rapport 2023, l'impact socio-économique positif de l'accord agricole avec le Maroc.

**L'Union européenne a réaffirmé, dans son rapport 2023, l'impact socio-économique positif de l'accord agricole avec le Maroc et le plein bénéfice de la population des provinces du sud du royaume des dispositions de cet accord.**

La publication de ce rapport annuel, par les services de la Commission européenne et du Service Européen de l'Action Extérieure (SEAE), intervient au lendemain du revers infligé par l'Avocate générale près la Cour de justice de l'UE, qui a ôté au "Polisario" toute représentativité et réaffirmé la pertinence de l'accord agricole entre Rabat et Bruxelles.

Doublement pertinent, le rapport reflète, d'une part, la qualité du Partenariat entre le Maroc et l'Union européenne, et témoigne de la mise en œuvre satisfaisante de l'Accord agricole, notamment grâce aux outils de dialogue et d'échange d'informations existants entre les deux parties. Et déconstruit, de l'autre, et pour la cinquième fois consécutive, la propagande nourrie par l'Algérie et les séparatistes pour tenter de remettre en question la légalité des Accords entre le Maroc et l'UE.

Données chiffrées à l'appui, le document confirme les retombées positives de cet Accord sur

le développement socio-économique des régions du Sahara marocain, en termes de croissance économique, de production et d'exportation des produits agricoles et de la pêche, de création d'emplois et d'investissements.

En effet, détaille le rapport, en 2022, 203.000 tonnes de produits originaires des provinces du sud du royaume ont été exportées vers l'UE contre environ 100.000 tonnes avant l'application de l'accord. La valeur des exportations originaires des provinces du sud vers l'UE s'est élevée à 590 millions d'euros (6,410 milliards de DH).

L'impact sur l'emploi est tout aussi évident. Le nombre d'emplois est en hausse par rapport à 2021 : en 2022, on estime que l'accord aurait permis de créer plus de 49.000 emplois directs dans les provinces du sud (+ 7.000 par rapport à 2021), ce qui représente un peu plus de 18 % de la population active du territoire.

L'Exécutif européen et le SEAE mettent également en avant les projets d'infrastructure

importants qui sont en cours de construction, notamment dans les domaines du dessalement de l'eau de mer et des énergies renouvelables, ainsi que l'impact des mesures déployées en termes d'investissements, d'amélioration des conditions au travail, d'intégration socioéconomique, de soutien vigoureux à la jeunesse, ou encore de développement des infrastructures.

Ils passent, tout aussi, en revue les effets de l'accord sur les ressources naturelles, relevant que le Maroc a pris des mesures majeures dans la lutte contre le stress hydrique, en investissant des centaines de millions d'euros dans le développement de projets de stations de dessalement de l'eau, qui sont alimentées par des sources d'énergies renouvelables.

Grace à leur effet multiplicateur à différents niveaux, ces investissements, soulignent-ils, devraient contribuer au développement économique des territoires et accroître leur attractivité pour les investisseurs locaux et internationaux, tout en permettant de développer de nouvelles activités industrielles qui pourraient bénéficier de l'accord.

De manière globale, le rapport d'une trentaine de pages met en lumière les avancées considérables réalisées par le Maroc pour le développement socio-économique de ses Provinces du Sud, dans le cadre du "Programme de développement 2016-2021", initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à travers la mise en place de projets socio-économiques d'envergure et différentes politiques publiques déployées dans ces régions.

N'éluant aucun volet, le rapport met en

avant les réalisations importantes du Maroc en matière de protection des droits de l'Homme au niveau national, et son rôle de premier plan au niveau multilatéral, mettant la lumière sur son élection à la Présidence du Conseil des Droits de l'Homme.

Il rappelle la qualité du dialogue qu'entretiennent le Maroc et l'UE dans le cadre des structures de dialogue de l'Accord d'Association et le rôle important joué par les Commissions régionales des Droits de l'Homme à Dakhla et Laâyoune, réitéré dans la dernière résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU.

S'agissant de la Question Nationale, le rapport fait sienne la demande insistante du Conseil de Sécurité d'un enregistrement des populations séquestrées à Tindouf en Algérie et de l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Il rappelle le soutien résolu de l'UE à l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, Staffan De Mistura, et au processus des Nations unies, tout en se tenant prête à contribuer au renforcement de la coopération régionale.

À travers ce rapport, qui sonne comme une fin de non-recevoir à l'adresse de l'Algérie, l'Union européenne atteste en effet de son engagement d'assurer la continuité de la relation commerciale avec le Maroc et illustre, de nouveau, l'engagement des institutions européennes en faveur de la stabilité et du développement du partenariat économique global, stratégique et de longue date avec le Maroc.

MAP

## M. Bourita au Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel : points forts de son allocution

**Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, a prononcé, le 06 mars 2024 au Caire, une allocution lors de la 161ème session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel.**



Voilà les points forts soulignés dans l'allocution de M. Bourita en faveur de la question palestinienne :

« L'engagement du Royaume du Maroc, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, en faveur de la question palestinienne, est «constant, concret et ne peut faire l'objet de surenchères ou de slogans ».

« Le Royaume du Maroc, sur Instructions de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, insiste sur la nécessité impérieuse d'un cessez-le-feu urgent, global et durable, de garantir l'acheminement des aides humanitaires sans entraves ni restrictions, de rejeter les tentatives de déplacement forcé des civils et de respecter le droit international et le droit international humanitaire ».

« le Maroc a veillé, sur Hautes Instructions de SM le Roi, Président du Comité Al Qods, à l'envoi de quantités importantes d'aides humanitaires urgentes comportant des denrées alimentaires et des fournitures médicales, alors que d'autres aides ont été remises par l'Agence Bayt Mal Al QodsAcharif, bras exécutif du Comité Al-Qods, aux principaux établissements hospitaliers et sociaux en charge des cas médicaux et sociaux d'urgence engendrés par les développements de la situation dans la bande de Gaza. »

« Le Conseil de la Ligue arabe au niveau des





délégués est resté en session permanente pour suivre l'évolution de la situation à Gaza. »

« Le Maroc avait appelé, sur instructions de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et en coordination avec nos frères dans l'État de Palestine, à la tenue, le 11 octobre 2023, d'une réunion extraordinaire du Conseil de la Ligue arabe au niveau ministériel au cours de laquelle nous avons souligné la nécessité d'un cessez-le-feu, d'épargner les civils, de permettre l'acheminement des aides humanitaires et d'empêcher les tentatives de déplacement forcé. »

« Se trompe quiconque pense que la réalisation de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient passe par les solutions militaires ou les plans de déplacement des Palestiniens, car ceci ne fera qu'exacerber les velléités hostiles, la vengeance et l'extrémisme et précipiter la région dans un cycle interminable d'anarchie et de violences. »

« La paix, comme l'a souligné à maintes reprises SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al Qods, restera l'option stratégique pour la région et la voie unique pour garantir la paix et la stabilité pour tous ses peuples. »

« La réorganisation des partenariats entre la Ligue arabe et d'autres groupements régionaux et grandes puissances, selon une vision stratégique arabe permettant de fructifier les opportunités offertes par ces partenariats, dans le respect des spécificités des peuples arabes et de leurs identités nationales », est de mise.

« Le Maroc, sous le leadership de SM le Roi, est animé de l'espoir de voir la stabilité rétablie dans ces Etats(le Yémen, le Soudan et la Syrie), en faisant prévaloir le dialogue et les initiatives pacifiques, loin de la logique de la force et des solutions militaires. »



## Reconnaissance de la marocanité du Sahara par la France, seule exigence du Maroc

**Le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita, a reçu, le 26 février 2024 à Rabat, le ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères de la République française, M. Stéphane Séjourné.**



Il s'agit d'une visite un peu spéciale du Ministre des affaires étrangères de la France parce qu'elle intervient dans un contexte où les relations diplomatiques sont gelées à causes de certaines attitudes et décisions manifestées par la France et qui ont conduit à des relations bilatérales froides voire glaciales avec le Maroc.

À l'automne 2021, la France avait annoncé sa volonté de réduire de manière drastique le nombre de visas accordés aux voyageurs marocains.

Le Parlement européen a diligenté une

commission d'enquête en avril 2022 pour enquêter sur une affaire d'espionnage moyennant l'utilisation d'un logiciel espion appelé Pegasus mis au point par une société israélienne. Les autorités françaises étaient derrière la mise en cause du Maroc dans cette affaire.

Une autre mise en cause du Maroc dans un autre dossier concernant « la liberté d'expression et la liberté des médias » manifestée par les eurodéputés français de Renew, le groupe qui représente la majorité présidentielle d'Emmanuel Macron.

Une autre provocation visant le Maroc a concerné la visite en Algérie d'Emmanuel Macron dans les premiers mois qui ont suivi sa réélection tout en déclarant qu'il existe « des destins liés » entre la France et l'Algérie sur lesquels l'Elysée doit insister sans tenir compte de la crise diplomatique qui existe entre le Maroc et l'Algérie depuis plusieurs années.

Ces attitudes, décisions et déclarations prises



par la France ces dernières années et qui avaient donné tort à l'Hexagone ont compliqué les relations bilatérales diplomatiques entre les deux pays.

Maintenant, cette crise diplomatique entre les deux pays ne doit pas continuer de cette manière et il faut la dénouer.

Alors, pour rendre les relations diplomatiques fructueuses entre les deux Etats, la France doit reconnaître explicitement et clairement la Marocanité du Sahara, puisqu'elle ne l'a pas annoncé comme il faut lors de cette visite de Mr Stéphane Séjourné.

Le Ministre des Affaires Etrangères, Mr Stéphane Séjourné, a réutilisé les expressions de ses prédécesseurs et s'est prononcé avec réserve lors de sa visite au Maroc, ce lundi 26 février 2024.

Cependant, il se peut que la France prenne la décision claire et explicite en faveur de la marocanité du Sahara dans les mois à venir.

En tout cas, une ferme volonté de tourner la page des crises diplomatiques récentes et d'instaurer un partenariat « d'exception » renouvelé dans un « respect mutuel », est bien affichée par les deux ministres.

Le ministre français a réitéré le soutien « clair et constant » de Paris au plan d'autonomie marocain, tout en assurant vouloir « avancer



» sur ce dossier. « C'est un enjeu existentiel pour le Maroc. Nous le savons », a insisté le ministre français. « Nous l'avons dit et je le redis aujourd'hui peut-être avec plus de force : il est désormais temps d'avancer. J'y

veillerai personnellement », a-t-il ajouté.

« Les relations bilatérales se trouvent à un moment de renouvellement et de développement en termes de contenu, d'approches et d'acteurs pour être en phase avec les évolutions survenues sur la scène internationale et avec les changements que connaissent les deux pays », a-t-il ajouté.

« Le Maroc, à la faveur des réformes initiées sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, tant sur le plan politique qu'économique, se positionne désormais en tant qu'acteur fiable et crédible auprès de ses partenaires », a déclaré le ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Nasser Bourita.

« Sous le leadership de SM le Roi, le Maroc est devenu un pôle de stabilité, une force politique et un acteur essentiel dans son environnement », a précisé Mr Nasser Bourita.

## Maroc : une opération d'aide alimentaire de grande envergure pour les palestiniens de Gaza

**La population palestinienne de Gaza et de la Ville Sainte d'Al Qods reçoit une aide alimentaire du Maroc, suite aux Très Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods.**



Effectuée par voie terrestre, cette opération humanitaire intervient pour apaiser les souffrances des populations palestiniennes, et notamment leurs catégories les plus vulnérables, surtout au début du mois sacré du Ramadan.

Ainsi, l'aide ordonnée par Sa Majesté le Roi, pour la population de Gaza est composée de plus de 40 tonnes de denrées alimentaires, y compris des denrées de première nécessité.

Outre l'aide institutionnelle, déployée notamment à travers la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, Sa Majesté le Roi, a bien voulu prendre en charge, sur les deniers personnels du Souverain, une grande partie de l'aide acheminée, dont en particulier celle destinée aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

Depuis le déclenchement des hostilités armées il y a plus de 5 mois, le Maroc est le premier pays à acheminer, par cet itinéraire terrestre inédit, son





aide humanitaire et qui sera livrée directement aux populations bénéficiaires.

Par ailleurs, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al Qods, a donné Ses Très Hautes Instructions à l'Agence Bayt Mal Al Qods, pour fournir une aide alimentaire aux populations de cette Ville Sainte. Ainsi, 2000 paniers alimentaires bénéficiant à 2000 familles maqdessies seront distribués et 1000 repas seront servis quotidiennement en faveur des Palestiniens de la Ville. L'aide prévoit, également, la mise à disposition de l'hôpital de Jérusalem

d'une salle de coordination des urgences.

Cette opération humanitaire de grande envergure au profit des populations palestiniennes vient confirmer l'engagement efficient et la sollicitude continue de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al Qods, en faveur de la Cause Palestinienne.



## Le Pérou a salué l'Initiative Atlantique, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

**L'Initiative Atlantique, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, visant à transformer cet espace maritime continental en une zone de paix, de stabilité et de développement, a été saluée par le Pérou, et ce le jeudi 07 mars 2024.**



Le Pérou s'est exprimé favorablement en faveur de l'Initiative Atlantique, en marge de la tenue à Lima de la septième édition du Mécanisme de Consultations Politiques entre le Royaume du Maroc et le Pérou, qui coïncide avec le 60e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, instaurées le 27 juin 1964.

Lors de cette réunion, les deux pays se sont félicités de la convergence de leurs points de vue sur une multitude de questions régionales et internationales, illustrant leur engagement commun envers la paix, la stabilité et le développement durable.

Outre le grand intérêt porté aux propositions de développement et aux projets structurants, la réunion de Consultations Politiques maroco-péruviennes a également servi de cadre pour dresser un projet de Feuille de Route Multisectorielle, un document clé marquant l'engagement des deux pays en faveur d'initiatives à entreprendre en matière de coopération sectorielle durant l'année 2024.

Les discussions entre les deux parties ont couvert l'ensemble des sujets prioritaires de l'agenda bilatéral, avec une attention particulière portée à l'intensification des échanges commerciaux et économiques, à la coopération technique en matière d'éducation et de culture,





# Preventica

INTERNATIONAL

CASABLANCA / 21 > 23 MAI 24



L'ÉVÉNEMENT DE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE  
pour la santé au travail et la sécurité globale

*Safety • Security • Fire • Cyber*

الأمن • السلامة • الأمن الإلكتروني • السلامة من الحريق

60 CONFÉRENCES & ATELIERS • 150 EXPOSANTS • 4 000 PARTICIPANTS



Partenaires CORPORATE



Sponsor PLATINIUM



Sponsors GOLD



Sponsors SILVER



EXPOSER, PROPOSER UNE CONFÉRENCE OU VISITER

[www.preventica.ma](http://www.preventica.ma)





ainsi qu'aux domaines des ressources hydriques, de la recherche agronomique, de la science, de la technologie et du tourisme.

La délégation marocaine à cette réunion a été présidée par Fouad Yazourh, directeur général des relations bilatérales et des affaires régionales au Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, accompagné de l'ambassadeur de SM le Roi au Pérou, Amin Chaoudri, et de

la directrice des Affaires américaines, Nezha Attahar.

Coté péruvien, la réunion a été co-présidée par le vice-ministre des Relations extérieures, Ignacio Higuera Hare, en présence de plusieurs directeurs de son département.





# Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmae et la Première Dame de Côte d'Ivoire, Mme Dominique Ouattara ont inauguré un centre de l'audition.

**Son Altesse Royale la Princesse Lalla Asmae et la Première Dame de Côte d'Ivoire, Mme Dominique Ouattara, ont procédé, le 06 mars 2024 à Rabat, à l'inauguration du Centre de diagnostic et de réhabilitation de l'audition de la Fondation Lalla Asmae.**

**Après avoir coupé le ruban inaugural, Son Altesse Royale et la Première Dame de Côte d'Ivoire ont visité le Centre et ses différents services.**

Ainsi, SAR la Princesse Lalla Asmae et Mme Dominique Ouattara ont visité la salle d'accueil, l'espace mère et enfant, les salles de consultation pédiatrique, de consultation ORL, d'orthophonie, de psychomotricité-psychologie, l'infirmierie, la salle d'audiométrie et celle des potentiels évoqués auditifs.

Par la suite, Son Altesse Royale et la Première Dame de Côte d'Ivoire ont été saluées par les membres chargés de l'action de «l'Oreille Blanche» auprès de la Fondation Lalla Asmae, Mme Vanessa Horrod (Lions International France), Mme Raja Bourhim (Lions International Maroc) et Mme Imane Bendouro (Lions International Maroc).

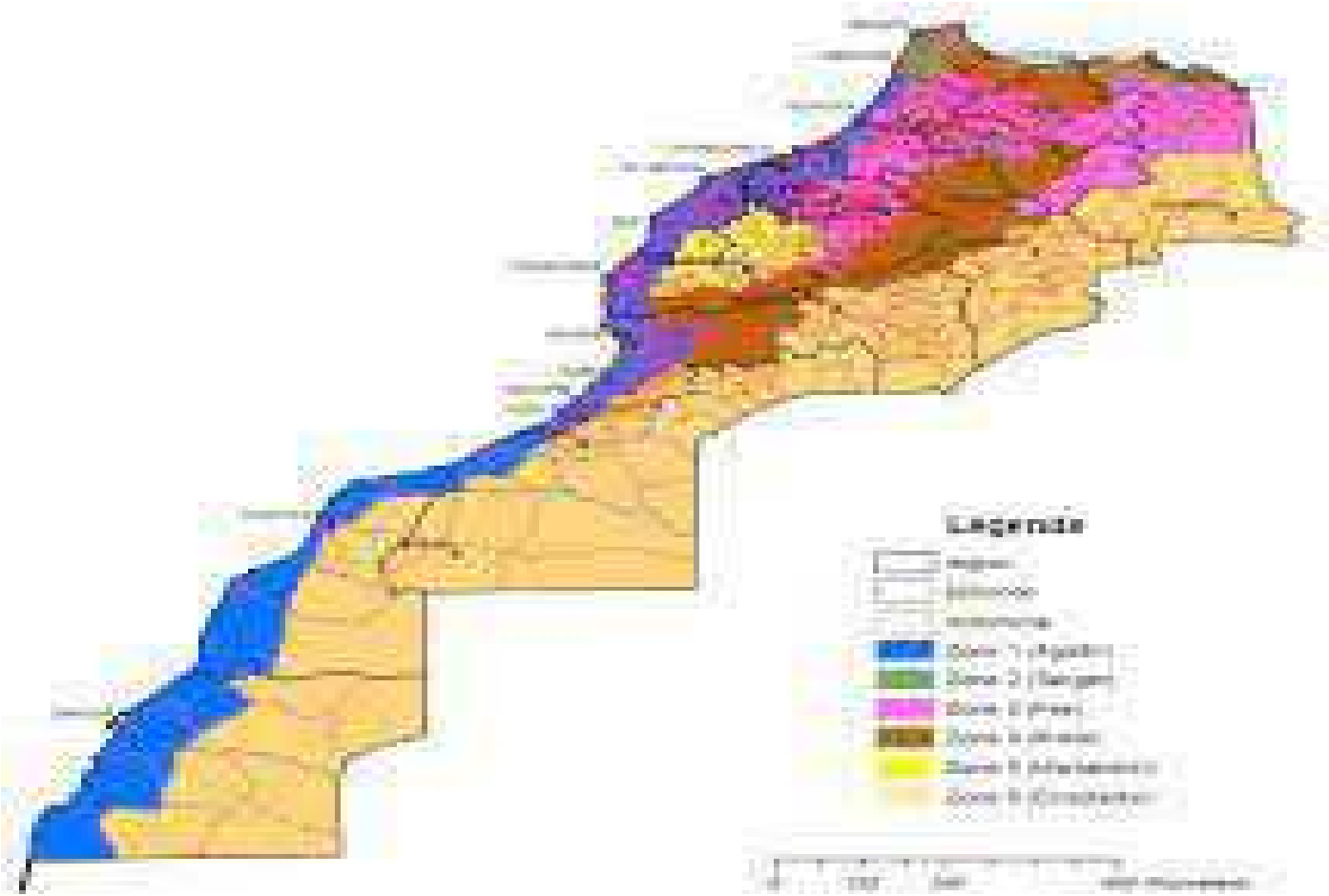
SAR la Princesse Lalla Asmae et Mme Dominique Ouattara ont, à cette occasion, suivi une présentation sur le concept de «l'Oreille Blanche» pour rendre visible les malentendants, avant de procéder à la pose de pins à deux fillettes sourdes.

Son Altesse Royale et la Première Dame de Côte d'Ivoire ont été, par la suite, saluées par M. Juan Carlos Rodriguez, directeur de mission USAID par intérim à l'ambassade des États-Unis au Maroc, Mme Clara Maria Doolin Paredes, directrice adjointe Éducation, Genre et Jeunesse Dev Tech Systems, M. Youssef Brittel, conseiller auprès du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication et Mme Nouzha Boubekri, conseillère Média de la Fondation Lalla Asmae.

Au terme de cette cérémonie, SAR la Princesse Lalla Asmae et Mme Dominique Ouattara ont posé pour une photo-souvenir.

# Réglementation thermique dans le bâtiment : tenants et aboutissants

Au Maroc la consommation annuelle en énergie (toutes sources confondues) est de 0,5 tonnes équivalent pétrole par habitant et elle augmente de 4,3% chaque année. En ce qui concerne l'électricité, un Marocain consomme 781KWh annuellement, et augmente de 7,8% annuellement.



Carte des zones climatiques du Maroc selon les données de la réglementation thermique dans le bâtiment

# L'efficacité énergétique, un axe prioritaire de l'action de l'État

**Face à la situation difficile des ressources hydriques qui ne cesse de s'aggraver, le développement de l'offre en eau et la promotion des eaux non-conventionnelles, constituent désormais des axes incontournables de la nouvelle politique de l'eau au Maroc, au-delà de l'économie d'eau faisant appel à une bonne gestion de la demande en eau.**



La réduction de la consommation énergétique de 12 % était visée par les pouvoirs publics, notamment dans les secteurs clés de développement à savoir, le bâtiment, l'industrie et le transport. Cette stratégie se concrétise par l'adoption de plusieurs lois qui se succèdent depuis 2009.

En effet, l'efficacité énergétique constitue un axe prioritaire de l'action de l'État, visant à mobiliser l'ensemble des opérateurs et intervenants en faveur de la limite du réchauffement climatique et de la maîtrise de la demande énergétique, qui était en perspective de réaliser une économie d'énergie de

12% à l'horizon 2020 et de 15% à l'horizon 2030.

Dans cette perspective et afin d'instaurer un cadre réglementaire et normatif régissant la performance énergétique dans le secteur du bâtiment, l'État, à travers le programme national d'EE dans le bâtiment, avec l'appui du PNUD et en concertation avec les partenaires potentiels du secteur en question, a élaboré une Réglementation thermique dans le bâtiment.



## Réglementation thermique : quels objectifs ?

**L'objectif est d'introduire des exigences minimales que doivent respecter les bâtiments à usage résidentiel et tertiaire neufs en vue d'optimiser leurs besoins de chauffage et de climatisation tout en améliorant le confort thermique.**



Les cinq exigences minimales sont les suivantes :

- Réduire les consommations énergétiques d'éclairage, de chauffage d'eau chaude sanitaire, de chauffage et de climatisations des bâtiments
- Améliorer le confort thermique et visuel des occupants
- Optimiser la conception des systèmes énergétiques
- Inciter les ingénieurs et maîtres d'œuvre à l'utilisation des approches de conception performante des systèmes énergétiques du bâtiment (Ventilation, ombrages, orientation par rapport au soleil, afin de favoriser au maximum l'aération et l'éclairage naturel)
- Aider à la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments existants

Pour ce faire, les décrets d'application pour la mise en œuvre de la RTBM notamment ceux se rapportant à l'enveloppe du bâtiment ont déclenché le processus de mise en œuvre de la RT. Par ailleurs, les spécifications techniques des équipements actifs du bâtiment révèlent les critères de choix de ces équipements énergétiques selon des référentiels à déterminer. Ceci concerne les équipements de :

- o Chauffage (20 degrés en hiver est la température qui permet un équilibre entre le confort thermique dans la pièce et la consommation de l'appareil),
- o Climatisation (26 degrés en été est la température qui permet un équilibre entre le confort thermique dans la pièce et la consommation de l'appareil, 1 seul degré en moins équivaut à 7% de consommation en plus),
- o Éclairage : (lampes à basse consommation,

détecteurs de mouvement),

o Production de l'Eau chaude sanitaire (installation de chauffe-eaux solaires labellisés, et isolation de la tuyauterie avec des matériaux, des tuyaux mal isolés pouvant causer 25% de pertes thermiques).

Pour l'achat des équipements, il est recommandé de se baser sur une étiquette énergie marocaine qui est mise en vigueur, et qui permet de sélectionner les appareils consommant le moins, de classe A++ ou supérieure, et d'éviter ceux consommant le plus, de classe G-F-E-D par exemple

En termes de vulgarisation de ces nouvelles technologies d'EE, de démonstration de la faisabilité technique et d'évaluation d'impact économique, les projets de démonstrations constituent toujours une vitrine d'illustration des aspects opérationnels de la RTBM.

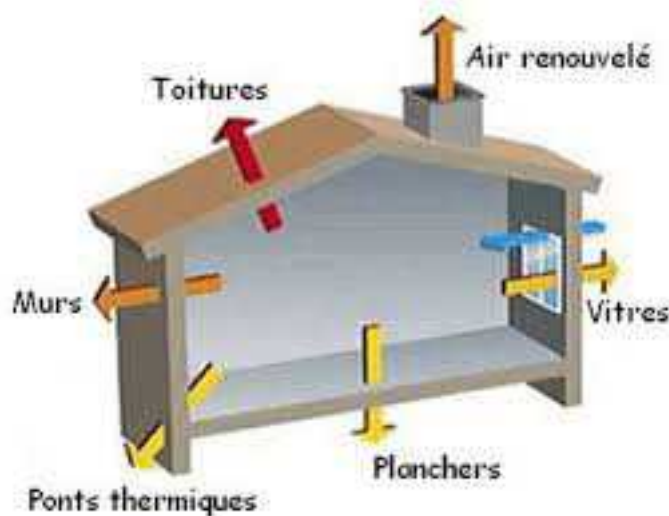
L'appel à proposition de projets répondant aux critères d'efficacité énergétique dans le bâtiment visait l'introduction des mesures d'EE préconisées par la RTBM avec un appui financier accordé par l'UE pour couvrir les surcoûts qui pouvaient en découler.

Il y a quelques années, neuf projets de démonstration ont été sélectionnés, dont cinq sont portés par Al Omrane, deux par des hôteliers et les deux autres concernent des promoteurs privés.

L'Agence Nationale pour le Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique

(AMEE) avait lancé en partenariat avec le FEM-PNUD et la GIZ un programme d'efficacité énergétique dans le bâtiment : Règlement Thermique de Construction au Maroc

La mise en place de ce règlement (RTCM) prévoyait les activités suivantes :



- élaboration des spécifications techniques du règlement thermique, puis mise en place du cadre réglementaire et normatif ;

- mise en place d'un plan stratégique et des outils de communication adéquats pour la mobilisation et la sensibilisation des parties prenantes, notamment les administrations, les entreprises, pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;

- accompagnement et assistance technique aux professionnels et aux administrations chargés du contrôle de l'application des exigences des performances thermiques, afin de renforcer leurs capacités dans ce domaine ;

- instauration d'un climat favorable aux investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique ;

- développement et mise en œuvre d'un portefeuille de projets de démonstrations intégrant des innovations technologiques poussées.

## Entre le bâtiment et son environnement : des échanges thermiques à repérer

L'ensemble des parties d'un bâtiment est soumis aux transferts thermiques, qui sont des échanges de chaleur entre le milieu chaud et le milieu froid (généralement de l'intérieur vers l'extérieur).





La connaissance et la maîtrise de ces transferts thermiques permet une gestion de la facture énergétique d'un bâtiment. La diminution de ces échanges thermiques permet de maintenir une température tempérée à



relief accidenté, rase campagne, forêt, contexte urbain ou rural

- La nature du sol ;

Un échange de chaleur se produit entre deux milieux lorsqu'il existe une différence de température

à l'intérieur du bâtiment en y apportant le moins d'énergie possible. Elle permet également d'orienter la conception du bâtiment dans un cadre réglementaire tout en visant un compromis entre coût énergétique et confort.

Une étude complète a pour objectif de distinguer les sources de chaleur internes et externes au bâtiment, c'est-à-dire les parties actives, des parties passives comme les surfaces extérieures, les vitres, la toiture par exemple.

La thermique du bâtiment décrit les échanges thermiques qui se réalisent entre un bâtiment et son environnement. Cette analyse va reposer sur toute une série de facteurs qui sont d'ordre environnemental :

- L'emplacement géographique d'un bâtiment (longitude, latitude, altitude) et les données climatiques afférentes
- L'implantation générale du bâtiment :

entre ces deux milieux. La chaleur se propage d'un milieu chaud vers le milieu froid par conduction, rayonnement et convection.

« L'enveloppe thermique » d'un bâtiment est la surface qui sépare le volume intérieur chauffé du bâtiment de l'environnement extérieur. Elle est définie par les parois extérieures du bâtiment. C'est autour de cette enveloppe qu'opèrent les échanges de chaleur, appelés aussi transferts thermiques, qui influenceront sur les besoins de chauffage ou de rafraîchissement du bâtiment.

Ainsi, pour réaliser un confort thermique, des moyens sont à mettre en œuvre tant au niveau de la conception du bâtiment (Partis architecturaux, orientation, exposition, étanchéité à l'air, protections solaires) que dans la mise en œuvre et le choix des matériaux (isolants thermiques) et systèmes et dimensionnement des chauffages et climatisation, etc.

Déterminer alors les déperditions thermiques

d'un bâtiment revient à calculer les flux thermiques additionnés qui traversent ses parois:

Pour les murs

Le mur transmet la chaleur par conduction dans son épaisseur

entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Le vent accélère l'échange thermique à la surface extérieure du mur par convection. Le Soleil chauffe le mur par rayonnement. Le mur chaud rayonne aussi la nuit vers le ciel.

Pour les fenêtres

La vitre transmet la chaleur par conduction dans son épaisseur entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Le vent refroidit la vitre par convection. Le Soleil chauffe l'intérieur de la pièce à travers la surface transparente. L'intérieur de la pièce lui-même perd une partie de son énergie par rayonnement vers l'extérieur. Mais la vitre bloque une grande partie du rayonnement infrarouge émis (principe de l'effet de serre)

Pour la toiture



Le Soleil réchauffe le toit par rayonnement. La chaleur du Soleil est transmise à travers le toit au reste du bâtiment. Le vent refroidit le toit avec un vent frais.

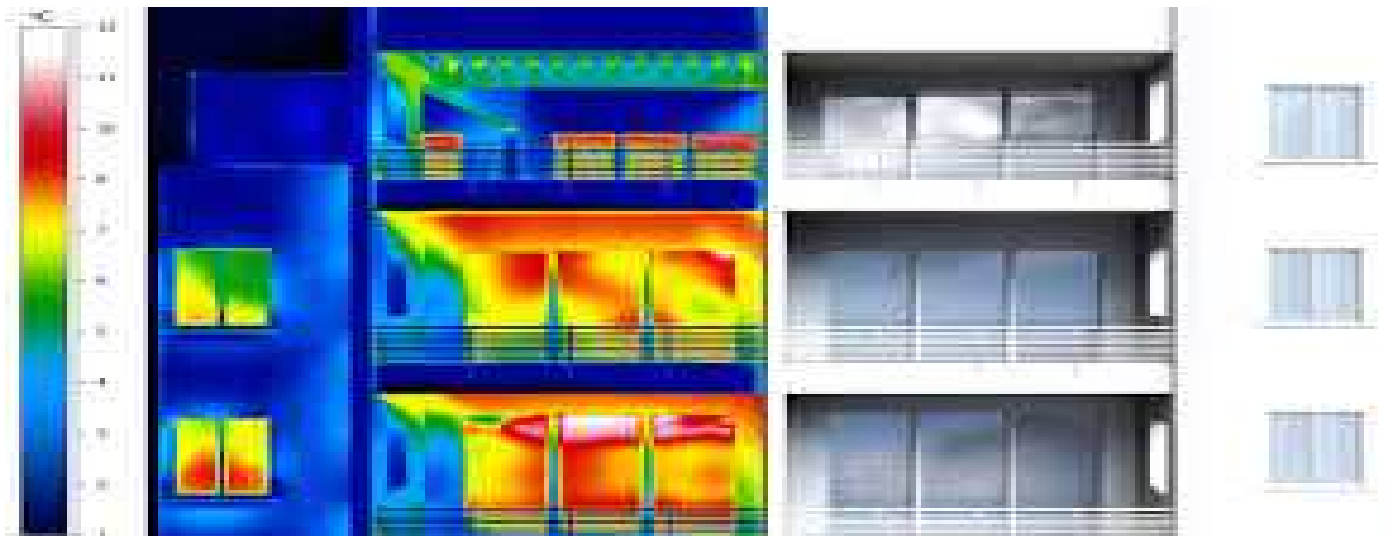
Pour le plancher

La chaleur est échangée entre le bâtiment et le sol à travers l'épaisseur de la dalle par conduction. Les échanges convectifs n'interviennent que si la dalle est située sur un vide sanitaire ventilé. Il n'y a pas d'échange par rayonnement.

Il est à noter que c'est le thermicien qui se charge du calcul des performances énergétiques des bâtiments. Le métier de thermicien énergétique est en pleine expansion. C'est un véritable expert de l'habitat qui se charge de délivrer un rapport au client sur sa consommation d'énergie, après l'étude des matériaux, de l'épaisseur des murs, de l'isolation, de l'utilisation du bâtiment.

# Réglementation thermique du bâtiment : quelles spécifications techniques ?

Les experts marocains et internationaux agissant dans le pourtour méditerranéen avaient procédé à l'élaboration des spécifications techniques relatives aux exigences minimales de la réglementation thermique dans le bâtiment en particulier et dans les secteurs de l'Habitat, de l'Hôtellerie, de la santé, de l'éducation nationale et de l'administration publique, en général.



La concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés autour des éléments techniques de la réglementation thermique est nécessaire, voire fondamentale.

Ainsi, la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la réglementation thermique se décline de la manière suivante :

- Elaboration du zonage climatique du Maroc
- Identification des bâtiments à simuler : résidentiel social, standing, villa économique, école, hôtel, hôpital et bâtiment public

- Analyses paramétriques énergétiques et économiques
- Définition des exigences réglementaires des bâtiments types
- Impacts énergétiques et économiques des exigences réglementaires (y compris la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>)
- Validation des exigences & Concertation politique
- Réglementation Thermique et Énergétique



- Dispositions de mise en œuvre et de contrôle de la RT

- le benchmarking sur les RT dans la région méditerranéenne.

L'accent a été mis aussi sur les enjeux des réglementations thermiques et énergétiques des bâtiments dans la région sud méditerranéenne et dans le monde, notamment les modes d'application et moyens de vérification de la conformité et les spécifications techniques minimales des performances thermiques des bâtiments résidentiels pour chaque zone climatique.

A l'issue du processus d'élaboration de la réglementation thermique, les spécifications techniques minimales des performances thermiques des bâtiments visés se présentent comme suit :

A : limites maximales des besoins spécifiques thermiques annuels de chauffage et de climatisation en kWh/m<sup>2</sup>/an

Zone climatique	Secteur résidentiel
Agadir Zone 1	40
Tanger Zone 2	46
Fès Zone 3	48
Ifrane Zone 4	64
Marrakech Zone 5	61
Errachidia Zone 6	65

Les limites des besoins spécifiques thermiques annuels de chauffage et de climatisation peuvent être exprimées, en fonction des zones.

B : Économie d'énergie en % selon les six zones

climatiques

Zone climatique Résidentiels (en %)

Agadir Zone 1	39
Tanger Zone 2	46
Fès Zone 3	64
Ifrane Zone 4	64
Marrakech Zone 5	53
Errachidia Zone 6	50

#### Surcoût d'investissement :

Dans le secteur résidentiel, le respect des spécifications de la réglementation thermique implique un surcoût moyen d'environ 112 Dh/m<sup>2</sup>, soit en moyenne 3.2% du coût moyen de la construction.

Toutefois, le temps de retour pour le consommateur final varie selon les zones climatiques et catégories de logements. Les rentabilités les plus faibles sont attendues particulièrement dans les zones intérieures (en dehors du littoral). En ce qui concerne les catégories de logements, le résidentiel collectif économique et les villas économiques dénotent la rentabilité la plus faible vis à vis de la réglementation thermique.

#### Gains en énergie primaire :

Les gains en énergie primaire pour le pays pourraient s'élever en moyenne à 3 kgep/m<sup>2</sup>/an. Ils varient selon les caractéristiques climatiques des zones : de 2 kgep/m<sup>2</sup>/an dans les zones, Z1 et Z2 à 7 kgep/m<sup>2</sup>/an dans la zone d'Ifrane.

Zonage climatique :

Pour le zonage climatique du Maroc destiné à la réglementation thermique dans le bâtiment, une méthodologie a été adoptée pour l'élaboration de la carte de zonage climatique, selon des données Météorologiques nationales.

En effet, cette carte de zonage est basée sur :

- Les Degrés Jour de Chauffage à base de 18°C et les Degrés Jour de Climatisation à base de 21°C ;

- La température minimale moyenne du mois le plus froid et la température maximale moyenne du mois le plus chaud ;

- Les résultats des simulations d'un bâtiment représentatifs dans 11 villes du Maroc.

Il est à noter que les degrés-jours caractérisent la rigueur d'un site climatique donné. Ils servent à estimer les consommations de chauffage et de climatisation d'une période. Ces degrés-jours sont déterminés en sommant les degrés-jours mensuels.

Pour le chauffage, le degré-jour (DJCH) se calcule en soustrayant à la température ambiante mensuelle moyenne de la température de base 18°C.

DJCH (du mois janvier) =  $(18 - T_{\text{moy du mois de Janvier}}) \times 31$

Les valeurs négatives ne sont pas considérées

$DJCH = \Sigma$  (des degrés-jours des 12 mois)

Pour la climatisation, le degré-jour (DJCL) se calcule en soustrayant à la température ambiante mensuelle moyenne de la température de base 21°C.

DJCL (du mois janvier) =  $(T_{\text{moy du mois de Janvier}} - 21) \times 31$

Les valeurs négatives ne sont pas considérées.

Il est à rappeler que les bâtiments simulés représentatifs du secteur

résidentiels (bâtiment économique, moyen standing et villa économique) ont été identifiés en concertation avec le Ministère de l'Habitat et le Groupe Holding Al Omrane. D'autres paramètres d'ordre technique ont été définis tels que l'apport interne dû à l'occupation et aux équipements énergétiques, la température de références du chauffage qui est fixée à 20°C et la température de consigne de climatisation de 26°C, les baies vitrées et le mode de construction de l'enveloppe pratique par les promoteurs immobiliers.



# 9ème édition des Rencontres Africaines de l'Efficacité Énergétique : « passer de l'Efficacité Énergétique à l'Efficacité des Ressources »

La 9ème édition des Rencontres Africaines de l'Efficacité Énergétique a eu lieu le 05 mars 2024 à l'hôtel Hyatt Regency de Casablanca.



Co-organisée par l'Agence marocaine pour l'Efficacité énergétique (AMEE) et AOB Groupe, sous l'égide du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, la 9ème édition des Rencontres Africaines de l'Efficacité Énergétique est placée sous le thème : « Aménagement et Bâtiments Durables : Innovations, Labellisations et financement ».

Ainsi, la raison d'être de la 9ème édition 2024 est d'encourager l'utilisation de matériaux de construction durables, tels que les matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone, contribuant ipso facto à réduire l'impact environnemental des projets de construction.





Ce qui ressort de cette rencontre, c'est que l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables vont de pair pour atteindre les objectifs escomptés, notamment la réduction de la facture énergétique et une économie propre et durable.

La thématique que porte cette édition montre que les pouvoirs publics cherchent à encourager la construction durable à travers la stricte application des normes relatives à la réglementation thermique.

Il est à rappeler qu'afin d'instaurer un cadre réglementaire et normatif régissant la performance énergétique dans le secteur du bâtiment, l'État, à travers le programme national d'EE dans le bâtiment, avec l'appui du PNUD et en concertation avec les partenaires potentiels du secteur en question, a élaboré une Réglementation thermique dans le bâtiment.

Concernant la spécificité de cette 9ème édition, c'est que lors de cet événement l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) et l'Institut

Français pour la Transition Énergétique et Écologique des Villes (EFFICACITY) ont signé un mémorandum de coopération ayant pour objet de définir le cadre de ce partenariat pour le développement d'outils logiciels d'aide à la conception de projets d'aménagement, à l'échelle de quartiers, à faible impact énergétique et environnemental, adaptés au contexte marocain.

La 9ème édition a connu aussi des interventions inaugurales importantes qui dessinent déjà les nouvelles perspectives de l'Efficacité Énergétique au Maroc, après la mise en place d'une nouvelle administration de l'AMEE, dirigée par un ancien Secrétaire Général du Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, Mr Mohamed Benyahia, un connaisseur dans le domaine de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Efficacité énergétique.

Il est à rappeler que l'AMEE est placée sous la tutelle du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable.



« Actuellement, le Maroc compte plusieurs projets durables en cours, notamment dans les secteurs solaire et éolien, et aspire à devenir un acteur clé dans la promotion des objectifs de développement durable et de la décarbonation de l'économie », a déclaré Mme Leila Benali, Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable dans une allocution lue en son nom par le directeur des Énergies renouvelables et de l'Efficacité énergétique au sein de son ministère, Mohammed Ouhmed, lors de la 9eme édition des Rencontres Africaines de l'Efficacité

Quant à Mr Mohamed Benyahia, Directeur Général de l'AMEE, il a évoqué l'engagement de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique « à soutenir les initiatives qui favorisent une utilisation plus

efficace des ressources énergétiques et à faciliter l'accès au financement pour des projets ambitieux et transformateurs ».

« L'Efficacité Énergétique est un axe important de notre transition énergétique qui repose sur deux pieds : les énergies renouvelables et leur développement parce qu'elles renforcent la souveraineté nationale énergétique et l'efficacité énergétique. La meilleure énergie, c'est celle que nous économisons. Et tout ceci est bénéfique également pour le climat. Alors, l'AMEE travaille sur l'Efficacité Énergétique, c'est sa mission traditionnelle. Nous allons continuer à travailler sur cet axe, puisqu'il s'agit d'un pilier de la transition énergétique et nous allons le renforcer, tout d'abord en développant les capacités de nos partenaires, notamment le développement de notre

plateforme à Marrakech pour la formation ; nous devons également améliorer la réglementation, qui n'est pas si mal et bien que la moitié du monde n'ait pas notre réglementation, chercher pourquoi elle n'est pas appliquée, simplifier les procédures, mettre en place les dispositifs de reporting de la part des acteurs pour avoir des informations sur ce qu'il faut et ce qu'ils réalisent et ça permet de mieux définir la trajectoire dans son ensemble et combler les lacunes sectorielles dans notre réglementation. Il faut la réviser avec le temps, parce que le contexte évolue.

Alors, nous travaillons sur ce volet et nous sommes en train d'élargir les missions de l'AMEE pour passer de l'Efficacité Énergétique à l'Efficacité des Ressources. Les deux sont liées et nous ne pouvons pas maintenant travailler en silo mais en synergie. Quand nous procédons à un audit énergétique, alors nous identifions les mesures d'économie dans les autres ressources, dans la matière. Et quand nous faisons un bilan carbone, c'est un bilan matière. Donc, nous sommes en train d'élargir nos activités sur des sujets synergétiques à l'efficacité énergétique et à la décarbonation. Quand on réduit la consommation et quand on fait de l'économie circulaire, on réutilise les matériaux, on réduit l'emprunte carbone, donc on décarbone.

Voilà, par glissements successifs, nous gardons alors la synergie dans l'évolution de nos missions », a répondu Mr Benyahia à l'une des questions d'Innovant Magazine, en marge de la 9ème édition des Rencontres Africaines de l'Efficacité Énergétique.

L'interview intégrale sera publiée avec un Dossier dédié à l'Efficacité Énergétique, dans l'édition du mois d'avril.

Il est à rappeler que l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique a été créée le 6 octobre 2016. Depuis cette date, l'Agence œuvre sans relâche pour devenir leader dans le secteur de l'Efficacité

Energétique.

Une autre intervention de la Kenyane, Mme Elizabeth Wangeci Chege, Energy Efficiency & Cooling Specialist, SEforALL & Board Member WorldGBC qui était aussi importante puisque cette spécialiste a souligné l'importance de l'Efficacité Énergétique au niveau local, régional et mondial : « l'efficacité énergétique dans la construction durable est un levier majeur pour améliorer la vie des individus, préserver la planète et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Les bâtiments sont responsables de près de 40% des émissions mondiales de carbone. A elles seules les villes, dont les bâtiments constituent une part importante, génèrent environ 67 à 72 % des émissions mondiales (GIEC, 2022).

L'intervention du Français, Mr Benoît Lebot, Spécialiste de l'Efficacité Énergétique a précisé que « si le monde s'accélère, l'espace et le temps donnent l'impression de rétrécir. Certaines ressources deviennent plus difficiles d'accès, d'autres sont clairement surexploitées. La transformation des matières, des ressources et des espaces a des impacts négatifs sur notre environnement, notre santé, nos écosystèmes. Depuis 2009, le Stockholm Resilience Center a identifié 9 dimensions de notre écosystème à surveiller. »

Axées sur l'importance et le rôle de l'efficacité énergétique dans notre vie au quotidien, d'autres interventions étaient au rendez-vous, lors de la 9ème édition des Rencontres Africaines de l'Efficacité Énergétique.

Une édition riche et diversifiée en termes de thèmes, d'analyses et réflexions, d'informations et du savoir à partager.

## M. Mohammed Sadiki a présidé la 13ème session de l'ANDZOA.

**Les travaux de la 13ème session du Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) ont été présidés par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohammed Sadiki, le mercredi 13 mars à Rabat.**

Cette session du conseil a porté notamment, sur la présentation des résultats et du bilan de la stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier, ainsi que la validation des résultats financiers de l'exercice 2022.

Le conseil a par ailleurs examiné et validé le plan d'action à moyen terme (2024-2026) et le budget 2024.

Le Ministre a rappelé l'attention particulière



accordée par Sa Majesté, que Dieu l'assiste, au développement de l'ensemble du territoire national et en particulier, les zones oasiennes et de l'arganier, en raison de leur valeur économique et sociale pour le Royaume, ainsi que de leur fragilité environnementale face aux différents facteurs.

Le Ministre a également salué l'amélioration significative de l'ensemble des indicateurs sociaux dans les zones d'intervention, grâce au travail de l'Agence et à la collaboration des différents





ministères, institutions publiques, élus et société civile. Ces résultats prometteurs contribueront à élever le niveau de ces régions au niveau national et à les aligner sur les normes internationales, assurant ainsi un développement global et intégré de ces zones.

Dans ce contexte, les zones oasiennes et de l'arganier ont enregistré des avancées remarquables, qui se reflètent à travers l'amélioration des indicateurs de développement, atteignant voire dépassant parfois les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie d'intervention de l'Agence. Ces progrès incluent :

- ☐ Une réduction notable du taux de pauvreté, passant de 13,4% en 2007 à 6,01% en 2022 ;
- ☐ Des investissements publics totalisant plus de 125 milliards de DH entre 2012 et 2022 ;
- ☐ Une augmentation du PIB des zones oasiennes et de l'arganier à environ 145 milliards de dirhams en 2021, soit une hausse de près de 49 milliards de dirhams depuis 2012 ;

☐ La création de 123 871 emplois entre 2013 et 2022 dans la zone d'action de l'Agence ;

☐ L'amélioration de l'accès à l'eau potable est passée de 79,74% en 2012 à 95,87% en 2022 ;

☐ Le taux d'électrification rurale a été amélioré dans l'ensemble de la zone d'action, passant de 95,07% à 99,61% durant la période 2012-2022 ;

☐ L'évolution du taux d'accessibilité des routes est passée de 72,19% en 2012 à 87,17% en 2022 ;

☐ Le taux brut de scolarisation a connu une amélioration très significative entre 2012 et 2021 puisqu'il est passé de 90% à 98% pour le cycle primaire ; 65% à 92% pour le cycle secondaire collégial et 45% à 63% cycle secondaire qualifiant ;

☐ Concernant les ressources hydriques, un effort considérable a été déployé par les différents acteurs concernés afin d'atténuer l'impact de la sécheresse et du changement climatique, à travers la construction des barrages, des seuils de recharge des nappes et autres ouvrages.

☐ L'agence et ses partenaires ont également mobilisé près de 3,92 milliards de dirhams, dont 2,14 milliards de dirhams dans le cadre du partenariat, 1,19 milliards de dirhams dans le cadre du programme de développement rural et 596,1 millions de dirhams dans le cadre de la coopération internationale.

Lors de sa présentation, Mme Latifa Yaakoubi, Directrice Générale de l'ANDZOA, a mis en exergue les réalisations importantes enregistrées dans la zone d'action de l'agence. Elle a souligné que l'Agence doit relever des défis majeurs au cours de la prochaine décennie pour accélérer le processus de développement de ces régions, dans un contexte national marqué par la sécheresse et le changement climatique. À cette fin, elle a présenté les grandes lignes de la nouvelle stratégie de développement des zones oasiennes et de l'arganier à l'horizon 2030, qui s'articule autour de trois orientations stratégiques : (i) Accroître la résilience des territoires et des écosystèmes face au changement climatique ; (ii) Améliorer le bien-être social des populations en milieu rural et urbain ; et (iii) Diversifier l'économie de la zone pour la rendre plus compétitive et l'orienter vers les secteurs à forte valeur ajoutée.

Au terme de cette session, le Président du Conseil d'Administration, le Ministre a renouvelé ses remerciements à tous les partenaires de l'ANDZOA, Ministères, Régions, Collectivités territoriales, bailleurs de fonds, ainsi qu'à toutes les administrations et acteurs dans la zone d'intervention de l'Agence pour toutes les initiatives et le soutien fournis. Il a invité les membres du conseil à poursuivre l'appui



et l'accompagnement de l'Agence dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement à l'horizon 2030.

Ont pris part à ces travaux, la Directrice Générale de l'ANDZOA, Madame Latifa Yaakoubi et les membres du conseil.

# Attijariwafabank obtient la prestigieuse certification PCI DSS pour la protection des données des cartes de paiement

Attijariwafabank vient d'être certifiée PCI - DSS PaymentCardIndustry - Data Security Standard, le niveau le plus rigoureux et le plus exigeant en matière de sécurisation de la chaîne monétique, développé par le PCI SSC (PaymentCardIndustry Security Standards Council).



Le PCI SSC est un consortium créé en 2006 par les grandes marques internationales de paiement dans le but de superviser l'évolution continue des normes de sécurité des données des cartes de paiement.

Cette démarche de certification renforce la confiance des clients d'Attijariwafabank, tant au Maroc qu'à l'échelle internationale. Elle démontre la capacité de la banque à assurer une protection renforcée des données et des cartes de paiement de ses clients, couvrant ainsi l'ensemble des processus

de traitement, de transport, et de stockage.

Attijariwafabank réaffirme ainsi son engagement continu envers la sécurité et la protection des données de ses clients.

## « AttijariCapAccess » : un dispositif de financement pour les entreprises marocaines

Un dispositif d'accompagnement personnalisé très important, appelé « AttijariCapAccess », vient d'être lancé par le groupe Attijariwafabank, en partenariat avec le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I) et Tamwilcom. L'objectif de ce dispositif est de faciliter le financement des projets d'investissement des entreprises marocaines.



La convention qui a été signée, le mardi 5 mars 2024, entre le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I), Tamwilcom et les banques marocaines, ayant pour but de renforcer l'engagement commun en faveur du développement économique en fournissant des solutions financières adaptées aux besoins des entreprises marocaines, vient d'être corroborée par le lancement de ce dispositif « AttijariCapAccess ».

Il est à préciser que le lancement du dispositif « AttijariCapAccess » a été annoncé lors d'une rencontre organisée au siège régional d'Attijariwafabank à Rabat, en présence de M. Mohamed El Kettani – Président Directeur Général du groupe Attijariwafabank, de M. Mohamed Benchaaboun – Directeur Général du Fonds Mohammed VI pour l'Investissement (FM6I) et de M. Hicham SerghiniZanati, Directeur Général de Tamwilcom.





# Préventica

## INTERNATIONAL



CASABLANCA / 21 > 23 MAI 24



### L'ÉVÉNEMENT DE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE pour la santé au travail et la sécurité globale

**Safety • Security • Fire • Cyber**

الأمن • السلامة • الأمن الإلكتروني • السلامة من الحريق

**60 CONFÉRENCES & ATELIERS • 150 EXPOSANTS • 4 000 PARTICIPANTS**



Partenaires CORPORATE



**BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP

Sponsor PLATINIUM

**HIKVISION**

Sponsors GOLD



**TTH COMPANY**  
LEADER OF SECURITY

**axians**

Sponsors SILVER

Layher



EXPOSER, PROPOSER UNE CONFÉRENCE OU VISITER

[www.preventica.ma](http://www.preventica.ma)



M. Mohamed Benchaaboun s'est exprimé dans une allocution en disant : « ravi de cette rencontre, car elle participe à multiplier les occasions pour être en contact et à l'écoute des problématiques du marché et aller à la rencontre des entreprises marocaines ».



Il a également rappelé que l'accès au capital demeure la pierre angulaire des défis que rencontre l'entreprise marocaine, avant de souligner qu'à travers CapAccess, le nouveau produit de dette subordonnée lancé par le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, les objectifs visés sont principalement : (i) d'accélérer le rythme des investissements des entreprises marocaines en apportant une solution de financement additionnelle pour les entreprises ne souhaitant pas ou n'étant pas encore prêtes à ouvrir leur capital, (ii) de faire en sorte que des projets d'investissements viables puissent voir le jour malgré un faible apport en fonds propres de la part de l'entreprise et (iii) de



renforcer l'action du système bancaire et la compléter.

CapAccess est un produit de dette subordonnée adossé à la dette bancaire, spécifiquement dédié au financement des projets d'investissement, qui a pour objectif d'accélérer les investissements, tout en réduisant la

pression liée aux apports en fonds propres. De plus, il offre la possibilité d'être cumulé avec d'autres programmes de soutien étatiques, renforçant ainsi son impact sur la croissance et la relance économique.

Il s'agit d'un Crédit Conjoint, combinant une dette subordonnée (crédit Junior) à hauteur de 1/3 maximum et un crédit bancaire amortissable (crédit Sénior) à hauteur de 2/3 minimum du financement global.

# L'hydrogène vert : mise en œuvre de « l'offre Maroc »

**En application des Hautes Directives Royales, le Chef du gouvernement M. Aziz Akhannouch émet la circulaire de mise en œuvre de « l'Offre Maroc » pour le développement de la filière de l'hydrogène vert.**



En application des Hautes Directives Royales données lors de la séance de travail présidée par SM Le Roi Mohammed VI, en date du 22 novembre 2022 et des Hautes Instructions de Sa Majesté, contenues dans le discours du souverain à l'occasion du 24ème anniversaire de la fête du trône en date du 29 juillet 2023, dans lequel Sa Majesté le Roi avait engagé le gouvernement à entreprendre la mise en œuvre rapide et qualitative de « l'Offre Maroc » dans le domaine de l'hydrogène vert « de manière

à valoriser les atouts dont dispose Notre pays en la matière et à répondre au mieux aux projets portés par les investisseurs mondiaux dans cette filière prometteuse, le Chef du gouvernement, M. Aziz Akhannouch a émis, lundi 11 mars 2024 à Rabat, la circulaire de mise en œuvre de « l'Offre Maroc » pour le développement de la filière de l'hydrogène vert, laquelle constitue une offre opérationnelle et incitative, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière de l'hydrogène vert. Une offre

adaptée aux besoins des investisseurs et ce, afin de positionner le Royaume en tant qu'acteur compétitif sur cette filière naissante à fort potentiel.

La vision clairvoyante de Sa Majesté Le Roi, permet au Maroc d'occuper une position privilégiée aux niveaux continental et international en matière de développement des énergies renouvelables et ce, en mettant à contribution le positionnement précurseur du Royaume dans les énergies renouvelables, ses ressources naturelles riches et diversifiées, sa position géographique stratégique, ses infrastructures de

- Le champ d'application de l'Offre Maroc ;
- Le foncier mobilisé pour la mise en œuvre de l'Offre Maroc ;
- Les infrastructures nécessaires au développement de la filière de l'hydrogène vert ;
- Les mesures incitatives de l'Offre Maroc ;
- Le processus de sélection des investisseurs et de contractualisation avec l'Etat ;



classe mondiale et de son capital humain qualifié. Cette donne permettra au Maroc de jouer un rôle primordial dans la transition énergétique mondiale et dans la reconfiguration des flux qui en résultera.

La Circulaire du Chef du gouvernement précise les étapes opérationnelles pour la mise en œuvre de « l'Offre Maroc », les moyens mis en œuvre par l'Etat pour assurer le succès de cette opération, ainsi que les rôles des différents intervenants. Cette offre se base sur la mise en œuvre d'une démarche holistique, pragmatique et transparente donnant toute la visibilité nécessaire aux investisseurs. Elle comprend 6 parties :

- La gouvernance de la filière de l'hydrogène vert.

Dans cette transition, il est prévu que l'hydrogène vert constitue un vecteur énergétique crucial et l'un des principaux catalyseurs de la transition énergétique et d'une croissance durable dans le Royaume, sous la conduite éclairée de SM Le Roi. Cette filière émergente pourra constituer un tournant pour l'économie marocaine, face aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et technologiques qu'elle sous-tend.

Dans ce cadre, « l'Offre Maroc » s'applique aux projets intégrés de l'amont, depuis la génération



d'électricité à partir d'énergies renouvelables et l'électrolyse, jusqu'à l'aval avec la transformation de l'hydrogène vert en ammoniac, méthanol, carburants synthétiques, etc., ainsi que la logistique y afférente.

« L'Offre Maroc » s'adresse aux investisseurs ou consortiums désirant produire de l'hydrogène vert et ses dérivés, adressant le marché domestique, l'export ou les deux à la fois. Le vif intérêt exprimé d'ores et déjà par près d'une centaine d'investisseurs, nationaux et internationaux, afin de produire de

infrastructure compétitive à planifier, mutualiser, développer et maintenir, conformément aux meilleurs standards internationaux et en fonction des besoins et de l'évolution de l'industrie de l'hydrogène vert ; en plus de la mise en place de mesures incitatives et de l'accompagnement des porteurs de projets.

Il est à noter qu'afin d'assurer les conditions de réussite de la mise en œuvre de « l'Offre Maroc », les conventions-cadre d'investissement entre l'Etat et l'investisseur, prévoient des clauses de rendez-vous pour évaluer régulièrement l'avancement



l'hydrogène vert au Maroc, confirme le potentiel important de notre pays dans ce domaine.

Le foncier constituant un enjeu clé pour le développement de la filière de l'hydrogène vert, l'Etat a identifié un foncier public significatif, de l'ordre d'un million d'hectares. Il sera ainsi procédé lors d'une première phase à la mise à disposition des investisseurs de 300.000 hectares à répartir en lots de 10.000 à 30.000 hectares, en fonction de la taille des projets prévus ; l'Etat veillant dans un cadre contractuel à préserver le foncier public et garantir sa bonne utilisation.

« L'Offre Maroc » s'articule également autour d'une

du programme d'investissement, dans le cadre d'une relation Etat-investisseur marquée par la transparence et un respect strict des règles de confidentialité.

## La Fondation Marocaine du Préscolaire (FMPS) : à son 16ème anniversaire

La FMPS a célébré son 16ème anniversaire lors d'un événement organisé à Rabat le jeudi 7 mars 2024, sous le thème « Innovation et Excellence dans l'éducation préscolaire ».



Cette rencontre a constitué une occasion pour la Fondation de détailler l'ensemble de ses réalisations à ce jour et également de présenter sa vision 2030.

Créée en 2008 par feu Meziane Belfkih, dont la vision précoce a jeté les prémices d'un préscolaire de qualité au Maroc, la FMPS a joué un rôle essentiel dans la mise en place des piliers de la qualité et l'expérimentation de modèles efficaces de généralisation du préscolaire.

Son influence s'est particulièrement renforcée après le lancement, en 2018 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, du programme national de généralisation du préscolaire.

Aujourd'hui, ce programme est désormais en bonne voie et à portée de main, soutenu notamment par des partenariats stratégiques.

Sous l'égide du Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, et avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences et l'INDH, la FMPS est devenue aujourd'hui un des piliers incontournables du développement du préscolaire au Maroc

Ainsi, avec son réseau de 21 900 classes préscolaires à travers le royaume, la Fondation contribue de manière significative à la généralisation d'un préscolaire de qualité et gère 70% du préscolaire public et 50% du préscolaire national. Le modèle de gestion de la FMPS repose sur une chaîne totalement intégrée de métiers dans le préscolaire, et positionne ainsi la Fondation comme délégataire du service préscolaire public. Ce modèle de gouvernance inédit a permis d'investir la qualité et l'accessibilité du préscolaire, enregistrant des résultats impressionnants, que ce soit sur le plan pédagogique qu'opérationnel.



# Préventica

## INTERNATIONAL



10 ans

CASABLANCA / 21>23 MAI 24



### L'ÉVÉNEMENT DE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE pour la santé au travail et la sécurité globale

**Safety • Security • Fire • Cyber**

الأمن • السلامة • الأمن الإلكتروني • السلامة من الحريق

**60 CONFÉRENCES & ATELIERS • 150 EXPOSANTS • 4 000 PARTICIPANTS**



Partenaires CORPORATE



Sponsor PLATINIUM



Sponsors GOLD



Sponsors SILVER



EXPOSER, PROPOSER UNE CONFÉRENCE OU VISITER

[www.preventica.ma](http://www.preventica.ma)





WWW.ENERGYTRANSFO.COM

# ENERGY TRANSFO

OVER 30 YEARS OF EXPERIENCE  
IN MORE THAN 20 COUNTRIES

WWW.ENERGYTRANSFO.COM



Energy Efficiency

